



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France  
à

*UD du Littoral*  
*amelie.kichenaradjou@developpem*  
*ent-durable.gouv.fr*

Lille, le 9 Avril 2019

Objet : **Projet de régularisation administrative et extension de la société DHOLLANDIA  
Production SAS situé dans la commune de Wormhout (59)  
Information sur un avis tacite de l'Autorité Environnementale**  
N° d'enregistrement Garance : n°2019-003269

Monsieur,

L'autorité environnementale a été saisie le 30 janvier 2019 pour émettre un avis sur le projet en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été expressement produit dans le délai de deux mois suivant la saisine.

Je vous informe de l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur le projet. Le présent courrier pourra être joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

La Présidente  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

Patricia Corrèze-Lénée

Copie : Préfecture de département du Nord